

MAIRIE D'EMERCHICOURT

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SEANCE du vendredi 13 février 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 13 février 2015 à 18 heures 30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Michel LOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames HOMMERIN Eliane – PIHET Véronique et MENDELSKI Caty.

Messieurs LOUBERT Michel – MIDAVAINÉ Jean-Marc – HERBIN Gérard – FERREZ Didier – ROUSSEL Régis – LEPRETRE Frédéric – GUERDIN Matthieu – MALAQUIN Alain et PITIOT Stéphane.

Absents excusés :

Madame BIHANIC Thérèse-Marie a donné pouvoir à Mme HOMMERIN Eliane.

Madame SUM Michèle.

Monsieur GUSTIN Arnaud a donné pouvoir à M. PITIOT Stéphane.*

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Monsieur GUERDIN Matthieu est désigné Secrétaire de séance.

Il est fait ensuite lecture des délibérations du 16 janvier 2015. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente la liste des décisions directes qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal le 19 avril 2014.

1. Rythmes scolaires pour l'année 2015-2016

Le mécontentement de certains parents a été entendu par le Conseil Municipal. Un questionnaire de satisfaction des nouveaux rythmes scolaires a été distribué aux parents et deux propositions leur ont été faites concernant les horaires de la rentrée prochaine :

Proposition n° 1 :

Maintien des horaires actuels

Proposition n° 2 :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- ✓ classe de 8h45 à 11h45
- ✓ pause méridienne de 11h45 à 14h
- ✓ classe de 14h à 16h15

Mercredi :

- ✓ classe de 8h45 à 11h45

Dans un deuxième temps, une réunion de concertation avec le Directeur de l'école, les enseignants, les représentants des parents d'élèves et le DDEN a été organisée. Les résultats du questionnaire ont été présentés. Aucun horaire n'a été majoritairement choisi mais la fatigue des enfants a été souvent évoquée. A l'issue de cette réunion, une troisième proposition d'horaires a été faite.

Proposition n° 3 :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- ✓ classe de 9h à 11h45
- ✓ pause méridienne de 11h45 à 13h30
- ✓ classe de 13h30 à 16h

Mercredi :

- ✓ classe de 9h à 12h

La proposition n°3 est validée à la majorité pour la rentrée scolaire 2015-2016.

2. Tarifs de l'accueil périscolaire

L'assemblée décide à l'unanimité de reporter ce point à la prochaine séance de vote du budget.

3. Adhésion au service de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG59

Dans le domaine de la prévention, les employeurs publics sont confrontés à une double obligation, agir au niveau collectif en mettant en œuvre des moyens appropriés et prendre en compte l'individu en favorisant notamment les mesures de maintien dans l'emploi.

Le CDG 59 a été amené à donner une nouvelle orientation à la politique de prévention qu'il mène.

L'adhésion au service de prévention du CDG59 permettra dorénavant d'accéder à une offre de service renouvelé qui comprend l'ensemble des prestations suivantes :

- L'intervention du médecin (visites et actions en milieu professionnel)
- L'intervention des préventeurs orientée vers le suivi des plans d'action qui découle de l'évaluation des risques
- Les actions d'accompagnement individuel dans les domaines suivants :
 - Le maintien dans l'emploi
 - Les études d'ergonomie
 - L'accompagnement individuel psychologique
- L'accompagnement social
- Les études de suivi post exposition à l'amiante

Approuvé à l'unanimité.

4. Compte-rendu annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de Distribution d'énergie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes pour l'année 2013

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2013 d'activité établi par Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes et validé en conseil communautaire le 18 décembre 2014.

Approuvé à l'unanimité.

5. Transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le transfert au SIDEN-SIAN des compétences par les collectivités.

Approuvé à l'unanimité.

6. Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AUCHY-LES-MINES pour la compétence « Eau Potable »

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion des nouvelles communes.

Approuvé à l'unanimité.

7. Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HAISNES pour la compétence « Eau Potable »

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion des nouvelles communes.

Approuvé à l'unanimité.

Vu pour être affiché le vendredi 20 février 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Emerchicourt, le 20 février 2015.

Le Maire,

Michel LOUBERT